



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Service de la culture

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
Dienststelle für Kultur

**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**



**Le Canton
du Valais
encourage
la culture**
Der Kanton
Wallis
fördert Kultur

Aux destinataires de la procédure de
consultation

**Formulaire pour la consultation relative à l'introduction dans la loi sur la
promotion de la culture de dispositions concernant les écoles de musique,
établi par l'Encouragement des activités culturelles**

A transmettre d'ici au **mercredi le 1^{er} juin 2016**

Par courrier au Département de la santé, des affaires sociales et de la culture,
Service de la Culture, Rue de Lausanne 45, CP 182, 1951 Sion
ou par courrier électronique à l'adresse service-culture@admin.vs.ch

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : Fédération des communes Valaisannes

Personne de contact : Stéphane Pont, Président; Eliane Ruffiner, Secrétaire générale

Adresse : Viktoriastrasse 15

Case postale 685

3900 Brigue

Téléphone : 027 924 66 00

Date : 1er juin 2016



1. Etes-vous favorable à l'adoption de dispositions légales nouvelles concernant l'encouragement et le soutien des écoles de musique ne délivrant pas de certification professionnelle ?

Oui entièrement Plutôt oui Plutôt non Non

Il convient de donner à la formation musicale non professionnelle un cadre légal. Son rôle dans une formation équilibrée du jeune est indéniable.

2. Etes-vous favorable à ce que le soutien public aux écoles reconnues soit déterminé sur la base de coûts standards ?

Oui entièrement Plutôt oui Plutôt non Non

Il s'agit d'un modèle équitable qui tient compte du nombre d'élèves en formation et permet aux écoles reconnues de gagner en sérénité et transparence.

3. Etes-vous favorable à ce que le soutien public aux écoles reconnues soit déterminé sur la base de l'effectif des jeunes élèves (personne âgée de moins de 18 ans révolus, 25 ans pour les étudiants et les apprentis) à l'exclusion des élèves adultes ?

Oui entièrement Plutôt oui Plutôt non Non

Le soutien à tous les jeunes jusqu'à 25 ans est prioritaire.

4. Approuvez-vous la proposition de fixer le taux de subventionnement cantonal à 20% des coûts reconnus?

Oui entièrement Plutôt oui Plutôt non Non

Il est souhaité que l'Etat joue un rôle moteur dans le développement de la formation musicale non professionnelle. Nous proposons donc que sa participation financière soit la plus importante, à savoir 40% des frais subventionnables.

5. Approuvez-vous la proposition de fixer le taux de subventionnement des communes à 20% des coûts reconnus pour les élèves domiciliés sur le territoire communal ?

Oui entièrement Plutôt oui Plutôt non Non

La FCV soutient la proposition de la commission extra-parlementaire qui privilégie une variante par laquelle les communes peuvent participer à leur financement sur une base volontaire.

En d'autres termes, la liberté est laissée aux communes de participer ou non au
financement des écoles de musique.

6. Approuvez-vous la proposition que les communes mettent à disposition des écoles les locaux nécessaires à l'enseignement ?

Oui entièrement Plutôt oui Plutôt non Non

La pratique actuelle des communes mettant les locaux à disposition des écoles est à
maintenir. Cette pratique se justifie notamment par le principe de l'avantage de site.

7. Approuvez-vous la proposition que l'Etat, en collaboration avec les communes, encourage les écoles de musique à créer des points d'enseignement décentralisés ?

Oui entièrement Plutôt oui Plutôt non Non

Dans la mesure où la masse critique d'élèves est atteinte, il est dans la mission des écoles
de proposer des lieux de cours facilitant les déplacements et diminuant les trajets.

8. Autres observations, remarques ou propositions :

La commission extra-parlementaire chargée de l'élaboration d'un dispositif réglementaire
lié à l'objet mis en consultation a proposé dans son rapport que la participation des
communes soit "non obligatoire". En d'autres termes, la liberté est laissée
aux communes de participer ou non au financement des écoles de musique. Le projet

soumis en consultation par le Gouvernement ne respecte plus la volonté précitée.

La FCV était représentée dans cette commission extra-parlementaire et nous ne pouvons pas accepter que les propositions en ce qui concerne le financement des écoles de musique ne soient pas repris dans le projet soumis en consultation. Un tel procédé rend le travail de la commission extra-parlementaire inutile et nous ne pouvons malheureusement pas soutenir une telle démarche. Par conséquent, la FCV refuse purement et simplement le projet mis en consultation.